



# Systemes de formation des avocats dans l'UE

## Danemark

Information transmise par: **Association danoise des Barreaux (Advokat Samfundet)**

Avril, 2014

### DESCRIPTION DU SYSTÈME DE FORMATION DES AVOCATS en Danemark

#### 1. Accès à la profession

Faut-il être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire / non universitaire?	OUI	
Faut-il être titulaire d'un diplôme de droit?	OUI	bachelier en droit (3 ans) + master en droit (2 ans)
Quelles sont les étapes à franchir pour devenir avocat à part entière?		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription au Barreau</li> <li>• Examen (organisé par le Barreau)</li> <li>• Période d'accès</li> </ul>
Existe-t-il d'autres voies d'accès à la profession?		
OUI – des voies d'accès réservées à d'autres professions (professions universitaires, juges, procureurs, etc.)		

#### 2. Formation pendant la période d'accès à la profession

Y a-t-il une période d'accès?	OUI	Chapitre 12 de la <a href="#">loi relative à l'administration de la justice</a>
Est-elle obligatoire?	OUI	Durée définie: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ans sous la supervision d'un avocat expérimenté;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette période peut être limitée à 1 an sous la supervision d'un avocat expérimenté pour les candidats ayant acquis une expérience pertinente (professions universitaires, juges, procureurs, etc.)</li> </ul>
Types de structures chargées d'organiser la formation pendant la période d'accès		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinets d'avocats</li> <li>• Association danoise des Barreaux</li> </ul>
Forme de la période d'accès		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage supervisé par un cabinet d'avocats</li> <li>• Formation en droit comportant un programme commun pour tous les avocats stagiaires</li> <li>• Formation visant à acquérir des compétences juridiques</li> </ul>
Y a-t-il une sélection au début de la période d'accès?	NON	Toute personne titulaire d'un master en droit peut demander son inscription en tant qu'avocat stagiaire.
Existe-t-il un programme de formation précis pendant la période d'accès?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure</li> <li>• Formation visant à acquérir des compétences juridiques</li> <li>• Formation visant à acquérir des compétences non juridiques</li> </ul>
Y a-t-il des exigences précises en matière de formation en droit de l'UE et de formation linguistique?	NON	
La période d'accès comporte-t-elle plusieurs étapes?	NON	
Y a-t-il une évaluation/un examen à la fin de la période d'accès?	OUI	<p>Tous les examens sont <b>obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examens écrits</li> <li>• Examens oraux</li> <li>• Évaluation d'un dossier traité par l'avocat stagiaire</li> </ul>
<b>3. Formation continue</b>		
Une distinction est-elle opérée entre formation continue et formation spécialisée?	NON	

Y-a-t-il des obligations en matière de formation continue?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des obligations énoncées dans le droit national</li> <li>• Des obligations énoncées dans les règles internes du Barreau</li> </ul>
Y-a-t-il des obligations en matière formation spécialisée?	NON	La formation spécialisée n'est prévue ni par le droit national, ni par les règles internes du Barreau
Y-a-t-il des obligations en matière d'apprentissage d'une langue étrangère?	NON	
Y-t-il des obligations en matière de formation continue / spécialisée en droit de l'UE?	NON	
<b>4. Accréditation et prestataires de formation</b>		
Une accréditation est-elle prévue/possible?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'existe pas de système d'accréditation officielle <i>ex-ante</i></li> <li>• Chaque cours / formation est évalué(e) <i>a posteriori</i> par rapport aux besoins de l'avocat concerné</li> </ul>
Nombre de prestataires proposant des activités de formation continue	Entre 21 et 50	
Types de prestataires développant des activités de formation continue accréditées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestataires privés à but lucratif non accrédités</li> <li>• Prestataires privés ou publics à but non lucratif non accrédités</li> </ul>	
<b>Activités et méthodes</b>		
Types d'activités répondant aux obligations en matière de formation continue / spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sessions de formation en présentiel</li> <li>• Modules d'e-learning</li> <li>• Conférences de formation</li> <li>• Participation à des activités de formation en tant que formateur ou enseignant</li> <li>• Rédaction d'articles/publications</li> </ul>	<p>La participation à des activités de formation dispensées dans d'autres États membres permet-elle de répondre à ces obligations?</p> <p>Oui.</p>

### 5. Contrôle des activités de formation

Structures assurant le contrôle des activités de formation continue	Barreau	Chaque année, le Barreau s'assure que 10 % de l'ensemble des avocats suivent les 54 cours obligatoires par période de 3 ans et veille à ce que ces cours soient conformes aux exigences de qualité et de forme.
Procédure de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la qualité du contenu des formations</li> <li>• Évaluation de la qualité de la méthodologie utilisée</li> <li>• Évaluation du respect des exigences écrites imposées par le Barreau</li> </ul>	

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: "Lot 2 – Etude relative à l'état des lieux de la formation des avocats en droit de l'UE", conduite par le Conseil des barreaux européens (CCBE) et l'Institut européen d'administration publique (EIPA)